



21^e ÉDITION DU 10KM DU BORD DE L' AISNE

19 MAI 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION

DOSSARD

réservé à l'organisation

NOM: PRÉNOM:

SEXE: FEMININ
MASCULIN

DATE DE NAISSANCE: / /

ADRESSE:

CODE POSTAL: RUE COMMUNE:

TÉLÉPHONE: EMAIL:

CLUB:

LICENCIÉ - N° DE LICENCE:

ÉPREUVE CHOISIE: 10KM du bord de l' AISNE (10€ - 12€ sur place)
 Marche de 14KM (4€ sur place)

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé Running » ou d'un « Pass'Running », délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Dans ce cas, sur la licence doit apparaître la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition » ;
- soit d'une licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon pour la saison en cours ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné mon fils/ma fille
cité(e) ci-dessus à participer aux 10KM du bord de l' AISNE, le dimanche 17 mai 2020.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la course et je m'engage à me soumettre à l'ensemble de ses dispositions.

J'autorise les organisations à utiliser les images fixes ou audio visuelles sur lesquelles je pourrais apparaître tel qu'il est précisé au règlement (Lois C.N.I.L et droit à l'image) ainsi que l'exploitation de fichier informatique.

DATE:

SIGNATURE:

Bulletin à retourner dûment complété avant le vendredi 16 mai 2020 à l'adresse suivante:

FOOTING LOISIR GUIGNICOURTOIS ET LAONNOIS

10, rue des vignes

GUIGNICOURT

02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE

RENSEIGNEMENTS ET RÉGLEMENT: COURIRAGUIGNICOURT.FR